

07 AVRIL 2026

~~~~~

Date de Convocation.. : 01/04/2026

Date d’Affichage..... : 01/04/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice ..... : 23

Présents ..... : 23

Votants ..... : 23

N° 41-2026

**APPROBATION DE LA MODIFICATION  
N° 5 DU PLAN LOCAL D’URBANISME.**

L’an deux mil vingt-six, le 07 avril à 20 heures 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni au siège de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Xavier MURAT, Maire.

~~~~~

**Étaient présents :**

M. Xavier MURAT, Mme Clémentine TELLIER MAZUREK, M. Arnaud TESSALONIKOS, Mme Carole TERRIEN, M. Alexandre CHIBANE, Mme Alicia BOUCHERY, M. Vincent PATRONE, Mme Anne BENOIT, M. Bruno LE BRETON, Mme Sabine ROUGIREL, Mme Céline CROISET, M. François-Xavier SARDOU, Mme Stéphanie SOULIÉ, M. David MARTIN, Mme Agnès GIRAUDON, M. Julien CANTAGALLI, Mme Karine BÉRTREM, M. Christian SASSADY, Mme Patricia JARDIN, M. Didier SCEOSOLE, M. Olivier GOUPILLON, Mme Brigitte GRANDO, M. Frédéric PASQUALINI

**Absents ayant donné pouvoir :** Néant

**Absents excusés :** Néant

~~~~~

**Vu** le Code de l’Urbanisme,

**Vu** la délibération n° 01-2013 du Conseil Municipal en date du 12 février 2013 ayant approuvé le P.L.U.,

**Vu** la délibération n° 02-2014 du Conseil Municipal en date du 13 janvier 2014 ayant approuvé la modification n°1 simplifiée du P.L.U.,

**Vu** la délibération n° 69-2017 du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2017 ayant approuvé la modification simplifiée n°2 du P.L.U.,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°11-2021 du 16 mars 2021 ayant approuvé la modification n°3 du P.L.U.

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°36-2022 du 29 septembre 2022 ayant approuvé la modification n°4 du P.L.U.

**Vu** l’arrêté municipal n° 71/2025 en date du 17 juillet 2025 prescrivant la procédure de modification n°5 du Plan Local d’Urbanisme

**Vu** la notification du projet de modification au Préfet et aux Personnes Publiques Associées en date du 22 octobre 2025,

**Vu** l’arrêté municipal n° 118/2025 en date du 4 décembre 2025

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2026

Application agréée E-legalite.com

prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°5 du P.L.U.,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

**Considérant** que le projet de modification du P.L.U. tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✎ **DÉCIDE** d'approuver la modification du P.L.U. telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- ✎ **DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153 -21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le département,
- ✎ **DIT** que conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public en Mairie de Villiers-Saint-Frédéric aux heures et jours habituels d'ouverture,
- ✎ **DIT** que la présente délibération et les dispositions engendrées par la modification du P.L.U., ne seront exécutoires qu'après :
  - sa réception par le Préfet des YVELINES.
  - l'accomplissement des mesures de publicité.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents (22 pour et 01 abstention)

M. Olivier GOUPILLON  
Secrétaire de séance



M. Olivier MURAT  
Maire de la Commune